DOSSIER DE PRESSE

MOBILISATION PAN-EUROPÉENNE EXCEPTIONNELLE DES ARMÉNIENS

EN SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS D'ARTSAKH (HAUT-KARABAGH)

Afin d'appeler les autorités européennes et les chefs d'État
à sanctionner l'Azerbaïdjan pour les crimes commis
à l'encontre des Arméniens d'Artsakh

Les 27 et 28 janvier 2024

Dans plus de 50 villes d'Europe

Contact presse : +33 (0)1 57 77 78 94

Courriel : europeansforartsakh@gmail.com

Site Internet : http://www.europeansforartsakh.eu/fr/

SOMMAIRE

PRESS RELEASE 1

SOMMAIRE 2

EUROPEANS FOR ARTSAKH 3

PRÉSENTATION DE L'INITIATIVE 4

PROGRAMME 5

L'AVENIR DES OTAGES DÉPEND AUSSI DE NOUS ! 7

LES OTAGES ARMÉNIENS DÉTENUS ILLÉGALEMENT EN AZERBAÏDJAN 12

LA NÉCESSITÉ D'APPLIQUER DES SANCTIONS CONTRE L'AZERBAÏDJAN 16

L'ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION DU HAUT-KARABAGH (ARTSAKH) 17

APPEL DES ASSOCIATIONS ET DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE FRANCE ET D'EUROPE 19

PRÉSENTATION DU MOUVEMENT « EUROPEANS FOR ARTSAKH » 21

EUROPEANS FOR ARTSAKH

Organise une grande mobilisation
en soutien au peuple d'Artsakh et d'Arménie et appelle à :

LA MOBILISATION UNITAIRE

Plusieurs villes d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Bulgarie, de Chypre, d'Espagne, de France, de Grèce, des Pays-Bas, de la République tchèque de Roumanie, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse participeront à des manifestations.

Les samedi 27 et dimanche 28 janvier 2024

PRÉSENTATION DE L'INITIATIVE

Le mouvement « Europeans for Artsakh », porté par plus de 500 organisations issues de plus de 17 pays européens, appelle tous les citoyens d'origine arménienne d'Europe, tous les amis de l'Artsakh et toutes les organisations de droits de l'Homme :

aux rassemblements

les 27 et 28 janvier 2024

dans plus de 50 villes européennes

Plusieurs manifestations auront lieu en France, en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Grèce, en Géorgie, à Chypre, en Suède, en Bulgarie, en Autriche, en Suisse, en République tchèque, en Espagne, en Roumanie et au Royaume-Uni.

Ces rassemblements s'organisent en réponse à la **situation extrêmement difficile du peuple d'Artsakh, aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'Arménie**, et dans la continuité de la mobilisation pan-européenne exemplaire du 1er octobre dernier à Bruxelles et dans différentes villes de 17* pays européens (plus de 30.000 participants), pour :

- **Condamner avec fermeté la politique génocidaire de l'Azerbaïdjan et infliger des sanctions à l'égard de cet État dictateur ;**
- **Tout mettre en œuvre pour permettre la libération immédiate et sans condition des prisonniers de guerre et des otages arméniens, dont les responsables politiques et militaires.**
- **Contribuer à la mise en place de garanties de sécurité internationale tangibles afin que la population arménienne autochtone d'Artsakh puisse exercer son droit inaliénable de retourner dans sa propre patrie et donner au Haut-Karabagh un statut qui sous-tend ce droit ;**
- **Faire pression efficacement sur l'Azerbaïdjan pour qu'il exclue tout type d'agression contre la République d'Arménie.**

Les citoyens européens d'origine arménienne ont été dévastés par le dépeuplement de l'Artsakh et la situation dramatique des Artsakhiotes, l'absence de réponse des autorités européennes aux demandes telles que la condamnation de l'épuration ethnique perpétrée par l'Azerbaïdjan, et la détention en Azerbaïdjan de prisonniers de guerre et d'otages arméniens.

Le mouvement « Europeans for Artsakh » déplore que les avertissements du Parlement européen, des organisations internationales et des représentants de la société civile concernant l'épuration ethnique en Artsakh aient été ignorés par la Commission européenne et le Conseil de l'UE.
Cinq rapports internationaux dénoncent ce crime de l'Azerbaïdjan et le qualifient de génocide.

** 15 pays de l'Union européenne : France, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, et 2 pays hors UE : Suisse, Royaume-Uni*

EUROPEANS FOR ARTSAKH

PROGRAMME

En France, les manifestations auront lieu à :

Alfortville, Antony, Arnouville, Cannes, Châteauroux, Clermont-Ferrand, Décines, Grenoble, Issy-les-Moulineaux, Marseille, Meyzieu, Nice, Palaiseau, Paris, Le Plessis-Robinson, Strasbourg, Villeurbanne.

Le 27 janvier à :

- **Clermont-Ferrand** de 13h à 17h – Place de Jaude
- **Grenoble** à 16h00 à la Maison de la Culture Arménienne – 15, Cour de la Libération et du Général de Gaulle
- **Meyzieu** à 16h00 devant la Mairie – place de l´Europe
- **Nice** à 12h30 devant le Théâtre de Verdure – Espace Jacques Cotta
- **Villeurbanne** à 16h00 à la Maison de la Culture Arménienne – 68, avenue Marcel Cerdan
- **Strasbourg** le 27 janvier à 13h00, face à la Cour européenne des droits de l'Homme – allée des Droits de l'Homme.

Le 28 janvier à :

- **Alfortville** à 12h00 devant la Mairie – place François-Mitterrand
- **Antony** à 17h00 à l'Espace Patrick Devedjian – 144, avenue Léon-Blum
- **Arnouville** à 12h30 devant la stèle en mémoire du Génocide des Arméniens – 74, rue Jean-Jaurès
- **Châteauroux** à 13h00 devant la Mairie – 1, place de la République
- **Décines** de 9h00 à 19h00 à la Salle des Fêtes – Place Roger-Salengro
- **Issy-les-Moulineaux** à 12h30 devant l'église apostolique arménienne – 6 avenue Bourgain
- **Marseille** à 12h00 devant l'église dite de Saint-Jérôme (Église apostolique arménienne Saint Sahak et Saint Mesrob) – 6, bd Charles-Zeytountzian
- **Marseille** à 12h00 devant l'église dite de Beaumont (église Saint Grégoire l'Illuminateur) – 8, impasse des Monts (13012)
- **Marseille** à 12h00 devant l'église dite de Prado (Cathédrale apostolique arménienne des Saints Traducteurs) – 339, avenue du Prado
- **Palaiseau** à 11h00 à 11 rue de la Pie Voleuse
- **Palaiseau** à 11h00 à la place de la Victoire
- **Paris** à 13h00 devant la Statue de Komitas – Place du Canada
- **Le Plessis-Robinson** à 16h au square de la Liberté – devant la statue du général Andranik
- **Valence** à 17h00 devant la fontaine des Boulevards – 15, bd Bancel ;

Le 3 février à :

- **Cannes** à 18h00 au 35 rue Pasteur.

Dans plus de 50 villes européennes :

- **Allemagne** : Berlin, Brême, Cologne, Duisbourg, Francfort, Giessen, Mayence, Munich, Nuremberg, Stuttgart ;
- **Autriche** : Vienne ;
- **Belgique** : Bruxelles, Liège Belgique, Malines ;
- **Bulgarie** : Burgas, Haskovo, Plovdiv, Ruse, Shumen, Sofia, Varna ;
- **Chypre** : Limassol, Nicosie ;
- **Espagne** : Barcelone, Madrid ;
- **Grèce** : Athènes, Kavala, Le Pirée, Rhodes, Serrés, Thessalonique ;
- **Géorgie** : Tbilisi
- **Pays-Bas** : Almelo, Amsterdam ;
- **République tchèque** : Jihlava, Prague ;
- **Roumanie** : Bucarest, Constanța, Iași;
- **Royaume-Uni** : Londres ;
- **Suède** : Södertälje, Stockholm, Västerås;
- **Suisse** : Zurich.

L'AVENIR DES OTAGES DÉPEND AUSSI DE NOUS !

23 otages arméniens, dont 8 leaders de la République d'Artsakh, sont toujours illégalement détenus dans les geôles de Bakou, dans des conditions alarmantes.

Le peuple arménien traverse une véritable tragédie en Artsakh (Haut-Karabagh). L'Azerbaïdjan a lancé une agression militaire massive contre la population arménienne autochtone de l'Artsakh en septembre 2020 et, plus récemment, depuis le 19 septembre 2023. Cette agression sans précédent a conduit plus de 150 000 Arméniens, dont 30 000 enfants, à quitter leur patrie et à se réfugier en République d'Arménie, dans les pires conditions possibles.

Par ailleurs, contrairement à l'engagement pris de libérer les prisonniers de guerre (article 8 de la déclaration de cessez-le-feu de 2020, qui prévoyait l'échange de prisonniers de guerre, de détenus ou d'otages, ainsi que la restitution des dépouilles des soldats décédés au combat), **Bakou détient toujours des prisonniers de guerre et des otages**.

L'État et le peuple arméniens ont encore beaucoup à perdre, et l'Azerbaïdjan retient toujours des prisonniers et des otages arméniens. Le vainqueur écrira-t-il l'histoire ? **L'Europe regardera-elle silencieusement l'Azerbaïdjan reécrire l'histoire à sa manière ?**

« Quels sont les objectifs de l'Azerbaïdjan en capturant et en retenant en otage les chefs militaires et politiques de l'Artsakh ? *L'Azerbaïdjan vise à briser la résistance du peuple arménien, à l'humilier, à lui montrer qu'il n'est pas en mesure de se défendre, que si quelqu'un essaie de se battre, il se retrouvera dans cette situation »,* explique l'ancien médiateur arménien Arman Tatoyan. De même, selon Luis Moreno Ocampo, premier procureur général de la Cour pénale internationale (2003-2012) : ***"Le maintien en détention des dirigeants de l'Artsakh est un message adressé aux Arméniens : si vous revenez, vous serez affamés, humiliés ou tués. Leur emprisonnement est l'aboutissement d'un génocide".***

« La fin d'un conflit armé implique le retour des prisonniers de guerre après la cessation des hostilités, sans condition préalable », explique Aram Orbelyan, expert en droit international. *« **Dès qu'une condition préalable est imposée, les prisonniers de guerre sont aussitôt réduits à l'état d'otages**, ce qui est interdit tant par la Convention spéciale des Nations Unies sur les otages ainsi que par l'article III des Conventions de Genève[1], toujours en vigueur, qui stipule que la prise d'otages des personnes susmentionnées est interdite en tout temps et en tout lieu et en toutes circonstances. »*

« Que vient faire l'accusation de franchissement illégal de la frontière dans le cadre d'un crime de guerre ? Un combattant bénéficie de l'immunité pour les actes de guerre et la participation au service militaire, de la même manière qu'un juge bénéficie de l'immunité pour ses actes judiciaires. Or, lorsqu'un prisonnier est jugé pour avoir franchi illégalement une frontière, où se situe la frontière dans

[1] La Convention établit le principe selon lequel les prisonniers de guerre seront libérés et rapatriés sans délai après la fin des hostilités actives.

le conflit ? Les Nations unies viennent d'appeler l'Azerbaïdjan à dépénaliser le franchissement illégal des frontières, qui viole les droits des migrants, même dans des conditions pacifiques », explique Siranush Sahakyan, représentante légale des otages arméniens et défenseur des droits de l'Homme. *« Un combattant peut-il être jugé pour port d'arme ? Non, il bénéficie de l'immunité. Quelle preuve supplémentaire faut-il pour comprendre que ces actes d'accusation sont faux et qu'il y a fondamentalement autre chose ? L'Azerbaïdjan les utilise pour faire avancer ses revendications. »*

Ces prisonniers ne sont pas de simples prisonniers de guerre, pour l'Azerbaïdjan, c'est une monnais d'échange.

De quoi s'agit-il ? *« Une carte contre desdes prisonniers, une amélioration des relations avec tel ou tel pays, un pays qui joue le rôle de médiateur et des prisonniers qui reviennent. Voire, l'Azerbaïdjan s'adresse aux autorités arméniennes pour leur demander de déporter les habitants des villages de Latchine en échange de prisonniers de guerre, pour faire pression sur elles afin qu'elles fassent des concessions territoriales ou signent un traité de paix en échange de prisonniers de guerre. Les médias arméniens ont largement rapporté le fait que l'épouse d'Ilham Aliyev, président de l'Azerbaïdjan, s'entretenait avec l'épouse d'Recep Tayyip Erdogan, président de la Turquie, à bord d'un moyen de transport, se disant : "Avez-vous beaucoup de prisonniers ?"**. *"Oui !". "Ne les laissez pas partir si facilement, gardez-les, vous en aurez besoin !"*, explicite Siranush Sahakyan.

Autrement dit,prisonniers de guerre, les civils et les dirigeants militaires et politiques de l'Artsakh sont par conséquent des otages dès lors que le devoir à leur égard n'est pas respecté et que leur facteur est utilisé pour servir un objectif.

Le dictateur Aliyev retient les dirigeants de l'Artsakh en otage afin de nier l'existence de l'Artsakh en criminalisant ses dirigeants et ainsi achever son plan génocidaire. Le Président Aliyev rend-il l'Europe complice de ses actes ?

Arayik HARUTYUNYAN est un homme d'État et un homme politique arménien, ancien président de la République d'Artsakh (2020-2023). Il est né le 14 décembre 1973 à Stepanakert, dans la région autonome du Haut-Karabagh (RSSA, Union soviétique). Ancien ministre d'État de la République d'Artsakh (2017-2020), président du parti Azat Hayrenik, il est titulaire d'un doctorat en Sciences techniques. Ancien député de l'Assemblée nationale de la République d'Artsakh, **il est arrêté à Stepanakert et transféré à Bakou le 3 octobre 2023 par les forces azerbaïdjanaises.**

Ruben VARDANYAN est un homme d'affaires, un philanthrope, une personnalité publique et un homme politique arménien. Il est né le 25 mai 1968 à Erevan, RSS d'Arménie (Union soviétique). De 2022 à 2023, il occupe le poste de ministre d'État de la République d'Artsakh. **Il est arrêté le 27 septembre 2023 au poste-frontière du pont de Hakari, établi à la suite du blocage illégal du corridor de Berdzor (Latchine) par les forces azerbaïdjanaises. Ruben Vardanyan est cofondateur de l'initiative humanitaire Aurora.**

Davit ISHKHANYAN est un homme politique et un homme d'État arménien. Il est président de l'Assemblée nationale de la République d'Artsakh depuis août 2023. Il est né le 27 décembre 1968 dans le village d'Ashan, dans la région de Martouni, dans la région autonome du Haut-Karabagh (RSSA, Union soviétique). Député du Conseil suprême de la première circonscription de la République du Haut-Karabagh, il est élu député à l'Assemblée nationale de la République du Haut-Karabagh en 2015. Membre du Bureau mondial du parti FRA Dachnaktsoutioun, **il est arrêté le 3 octobre 2023 à Stepanakert et transféré à Bakou par les forces azerbaïdjanaises.**

Bako SAHAKYAN est un homme politique et un homme d'État arménien. Il est le troisième président de la République d'Artsakh (2007-2020) ayant le grade de général de division des forces armées arméniennes. Il est né le 30 août 1960 à Stepanakert, dans la région autonome du Haut-Karabagh (RSSA, Union soviétique). Ancien ministre de l'Intérieur de la République d'Artsakh et ancien directeur du Service de sécurité nationale de la République d'Artsakh. **Il est arrêté à Stepanakert et transféré à Bakou le 3 octobre 2023 par les forces azerbaïdjanaises.**

Davit BABAYAN est un homme politique et un homme d'État arménien, politologue, titulaire d'un doctorat en Histoire, ancien ministre des Affaires étrangères de la République d'Artsakh (2021-2023) et professeur associé. Il est né le 5 avril 1973 à Stepanakert, dans la région autonome du Haut-Karabagh (Union soviétique). Président fondateur du Parti conservateur d'Artsakh, il possède le grade diplomatique d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire. **Il est arrêté le 28 septembre 2023 en Artsakh par les forces azerbaïdjanaises.**

Arkady GHUKASYAN est un homme politique et un homme d'État arménien. Il est le deuxième président de la République d'Artsakh (1997-2007). Il est né le 22 juin 1957 à Stepanakert, dans la région autonome du Haut-Karabagh (RSSA, Union soviétique). Premier ministre des Affaires étrangères de la République du Haut-Karabagh, ancien Ambassadeur chargé des Missions spéciales du président de la République d'Arménie. **Il est arrêté à Stepanakert et transféré à Bakou le 3 octobre 2023 par les forces azerbaïdjanaises.**

Lyova (Levon) MNATSAKANYAN est un militaire arménien, ancien commandant-ministre de la Défense de la République d'Artsakh (2015-2018), et lieutenant-général. Il est né le 14 septembre 1965 à Stepanakert, dans la région autonome du Haut-Karabagh (RSSA, Union soviétique). Commandant de l'armée de Défense et premier chef d'état-major adjoint, **il est arrêté le 29 septembre 2023 au poste-frontière du pont de Hakari, établi à la suite du blocage illégal du corridor de Berdzor (Latchine) par les forces azerbaïdjanaises.**

Davit MANUKYAN est un militaire arménien ayant le grade de général de division. Il est né le 15 octobre 1971 à Djermouk, dans la RSS d'Arménie (Union soviétique). Il occupe divers postes militaires au sein des forces armées de la République d'Arménie et de l'armée de Défense de la République d'Artsakh (1992-2022). Premier commandant adjoint de l'armée de Défense d'Artsakh, il prend sa retraite de l'armée en 2022.

Il est arrêté le 27 septembre 2023 au poste-frontière du pont de Hakari, établi à la suite du blocage illégal du corridor de Berdzor (Latchine) par les forces azerbaïdjanaises.

Des organisations arméniennes de défense des droits de l'homme comme « International and Comparative Law center (Armenia » ont enquêté sur le sujet et sont à l'origine de ces informations.Le nombre et l'identité des Arméniens retenus en otage en Azerbaïdjan sont en train d'être déterminés sur la base d'enquête des faits. Actuellement, on a repéré **80 autres Arméniens retenus** sur son territoire que l_Azerbaïdjan refuse de reconnaitre. l'Azerbaïdjan n'accepte pas que 80 autres Arméniens soient retenus en otage sur son territoire. Ces 80 personnes sont considérées comme des disparus forcés.

LES OTAGES ARMÉNIENS DÉTENUS ILLÉGALEMENT EN AZERBAÏDJAN

Données recueillies et analysées par Siranush Sahakyan et Artak Zeynalyan[2], représentants légaux et défenseurs des droits de l'Homme :

DATES DE LEUR CAPTURE :

Fin octobre 2020 :	**KHOSROVYAN Aliocha**, né en 1967, statut : prisonnier de guerre ; **MKRTCHYAN Lyudvig**, né en 1969, statut : prisonnier de guerre ;
Le 10 novembre 2020 :	**EULJEKJIAN Vicken**, né en 1979, statut : civil ;
Le 11 novembre 2020 :	**DAVTYAN Davit**, né en 1993, statut : civil ;
	SUJYAN Gevorg, né en 1989, statut : civil ;
29 juillet 2023 :	**KHACHATRYAN Vagif**, né en 1955, statut : civil;
1er août 2023 :	**BEGLARYAN Rashid**, né en 1962, statut : civil;
Fin septembre 2023 :	**BALAYAN Levon,** né en 1978, statut : prisonnier de guerre ;
	ALLAHVERDYAN Davit, né en 1988, statut : prisonnier de guerre ;
	BEGLARYAN Vasili, né en 1993, statut : prisonnier de guerre ;
	MARTROSYAN Garik, né en 1972, statut : prisonnier de guerre ;
	PASHAYAN Melikset, né en 1971, statut : prisonnier de guerre ;
	STEPANYAN Gurgen, né en 1987, statut : prisonnier de guerre ;
	GHAZARYAN Erik, né en 1985, statut : prisonnier de guerre ;
	BABAYAN Madat, né en 1952, statut : civil.
27 septembre 2023 :	**VARDANYAN Ruben** (Entrepreneur social et philanthrope, ancien ministre d'État), né en 1968, Statut : prisonnier politique ;
	MANUKYAN Davit (ancien commandant adjoint des forces de défense), né en 1971, statut : prisonnier politique ;
28 septembre 2023 :	**BABAYAN Davit** (ancien ministre des Affaires étrangères), né en 1973, statut : prisonnier politique ;
29 septembre 2023 :	**MNATSAKANYAN Levon** (ancien commandant des forces de Défense), né en 1965, statut : prisonnier politique ;
3 octobre 2023 :	**GHUKASYAN Arkadi** (Ancien Président), né en 1957, statut : prisonnier politique ;
	ISHKHANYAN Davit (président du Parlement), né en 1968, statut : prisonnier politique ;
	SAHAKYAN Bako (ancien Président), né en 1960, statut : prisonnier politique ;
	HARUTYUNYAN Arayik (ancien Président), 1973, statut : prisonnier politique ;

[2] International and "Comparative Law Center" (Armenia) et "Armenian Legal Center".

ARMENIANS UNLAWFULLY HELD IN AZERBAIJAN
STATUS
POW
CIV
POLITICAL PRISONER
AND DATES OF THEIR CAPTURE
End of October
November 10
November 11
2020
July 29
August 1
End of September
2023
September 27
September 28
September 29
October 3
2023
Siranush Sahakyan and Artak Zeynalyan, who serve as legal representatives and human rights defenders, have collected and analyzed this data.
INTERNATIONAL AND COMPARATIVE LAW CENTER - ARMENIA
ARMENIAN LEGAL CENTER

LES MENACES ET LES AGRESSIONS DE L'AZERBAÏDJAN À L'ENCONTRE DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

L'État azerbaïdjanais ne cache pas ses ambitions territoriales, notamment vis-à-vis du sud de l'Arménie, dans la région de Syunik, qu'ils considèrent comme un obstacle à l'unification du monde turc.

Depuis la fin de la troisième guerre d'Artsakh en 2020, les forces armées azerbaïdjanaises ont attaqué le territoire souverain de la République d'Arménie à plusieurs reprises, notamment en 2021 et 2022, occupant plus de 200 kilomètres carrés. Les forces armées azerbaïdjanaises ont conquis des positions dominantes dans diverses zones autour de la seule route interétatique entre l'Arménie et l'Iran, ainsi qu'à proximité d'un certain nombre de grandes agglomérations.

Après la guerre, le tandem turco-azerbaïdjanais n'a cessé d'évoquer la nécessité d'ouvrir ledit "corridor de Zangezur", dissimulant rarement sa volonté de recourir à la force militaire pour atteindre cet objectif. Même si la partie arménienne est prête, pour sa part, à débloquer les infrastructures de transport régionales et à permettre ainsi une connexion entre la majeure partie de l'Azerbaïdjan et le Nakhitchevan, le responsable de Bakou souhaite toujours un corridor extraterritorial à travers le territoire arménien, sur lequel ne s'étendra pas la souveraineté de la République d'Arménie.

Les cercles officiels azerbaïdjanais revendiquent même ouvertement des droits territoriaux à l'encontre de la République d'Arménie, considérant le territoire de cette dernière, y compris la capitale Erevan, comme des "territoires historiques azerbaïdjanais". La pensée politique azerbaïdjanaise est allée si loin que le concept politique d'"Azerbaïdjan occidental" et la question du retour en Arménie d'environ un demi-million de réfugiés azerbaïdjanais ont été promus à Bakou sous le patronage de l'État. Sur ce dernier point, le Milli Mejlis d'Azerbaïdjan (le Parlement) a adopté une déclaration correspondante à la fin du mois de décembre. Les propagandistes de l'"Azerbaïdjan occidental" évoquent même la perspective de créer une autonomie en territoire arménien, dans les provinces de Syunik et Gegharkunik. Bakou oublie également qu'environ 400 000 Arméniens ont été déplacés de force d'Azerbaïdjan.

Les forces armées azerbaïdjanaises qui occupent le territoire de la République d'Arménie y demeurent jusqu'à présent, tandis que dans une interview donnée le 10 janvier 2024, le président Ilham Aliyev a annoncé que ces troupes ne quitteraient pas les

territoires occupés. Les forces armées azerbaïdjanaises constituent une menace directe pour des dizaines de localités pacifiques en Arménie et ont souvent rendu les travaux agricoles impossibles.

Une autre menace pour l'Arménie est la question des prétendues enclaves. Pendant les années de l'URSS, certains territoires de l'Arménie soviétique ont été cédés à l'Azerbaïdjan soviétique à des fins agricoles, sur des routes interétatiques stratégiquement importantes reliant la République d'Arménie à l'Iran et à la Géorgie. Aujourd'hui, l'Azerbaïdjan revendique ces enclaves et menace de recourir à la force militaire si elles ne lui sont pas pourvues. Pendant ce temps, Bakou ne dit même pas un mot sur Artsvashen, situé sur le territoire azerbaïdjanais et transformé en enclave en raison de la politique actuelle de l'Azerbaïdjan. En outre, Bakou ne tient même pas compte du fait que les enclaves soviétiques étaient des territoires de l'État arménien, cédés à l'Azerbaïdjan sur décision des dirigeants de l'URSS à des fins agricoles. Aujourd'hui, en l'absence de l'URSS, le droit de l'Azerbaïdjan à utiliser ces territoires disparaît également.

Quant à l'État azerbaïdjanais et aux cercles proches du pouvoir, ils ne cachent pas leurs ambitions territoriales, notamment vis-à-vis du sud de l'Arménie, dans la région de Syunik, qu'ils considèrent comme un obstacle à l'unification du monde turc.

Au niveau de l'État, l'Azerbaïdjan poursuit une politique de haine envers les Arméniens et de destruction complète du système de sécurité militaropolitique de la République d'Arménie, ce qui présente le danger de commettre toutes sortes de crimes contre la République d'Arménie.

LA NÉCESSITÉ D'APPLIQUER DES SANCTIONS CONTRE L'AZERBAÏDJAN

L'application de sanctions internationales à l'encontre de l'Azerbaïdjan a deux implications majeures :

1. Prévenir une nouvelle agression militaire contre la République d'Arménie, ce qui est considéré comme hautement possible de la part de cet État.

2. Punir l'Azerbaïdjan en tant qu'État et ses dirigeants politico-militaires pour les crimes de guerre et les violations flagrantes des droits de l'Homme.

En particulier, l'Azerbaïdjan :

- a exécuté une politique génocidaire à l'encontre du peuple autochtone d'Artsakh : mesures claires de nettoyage ethnique, y compris de tactiques visant à affamer la population. Contrairement à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies du 14 décembre 1974 sur la définition de l'acte d'agression, une agression a été menée contre l'entité autodéterminée (la République d'Artsakh).
- occupe des territoires relevant de la souveraineté de la République d'Arménie.
- commet des exécutions extrajudiciaires et illégales.
- est coupable de tortures inhumaines de prisonniers, de prisonniers de guerre et d'autres otages, les tuant dans des dizaines de cas.
- a capturé des prisonniers politiques, persécute et arrête arbitrairement ses propres citoyens.
- entrave la liberté d'expression, de mouvement, des médias et des organisations
- manque d'indépendance au niveau du pouvoir judiciaire
- ne garantit pas la liberté de participation au système politique
- poursuit des politiques discriminatoires à l'égard des femmes et des questions de genre
- limite la liberté religieuse
- détruit ou falsifie le patrimoine culturel spirituel du Haut-Karabagh (Artsakh).
- perpétue une tradition vicieuse d'exploitation du travail des enfants.

L'ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION DU HAUT-KARABAGH (ARTSAKH)

Aujourd'hui, il est primordial d'assurer le droit du peuple d'Artsakh à retourner vivre sur ses terres ancestrales, avec la mise en place de conditions et de garanties internationales efficaces, qui assureront au peuple d'Artsakh de vivre libre et avec dignité dans sa patrie.

Le conflit du Haut-Karabagh se distingue des autres conflits sur le territoire de l'ancienne Union soviétique par le fait que le peuple d'Artsakh a exercé son droit à l'autodétermination d'une manière juridiquement irréprochable avant l'effondrement de l'Union soviétique et avant que l'Azerbaïdjan ne quitte l'URSS. Ainsi, **le Haut-Karabagh n'a jamais fait partie de l'Azerbaïdjan indépendant**, puisqu'il ne faisait pas partie de l'Azerbaïdjan au moment de la soviétisation de l'Azerbaïdjan en 1920.

Conformément à la législation interne de l'URSS et aux lois internationales de l'URSS, notamment celle de 1990, **le Haut-Karabagh a déclaré son indépendance le 2 septembre 1991, confirmée par un référendum national le 10 décembre**, soit environ deux mois plus tard. L'Azerbaïdjan s'est opposé à la volonté du peuple d'Artsakh de vivre librement et dignement dans son propre pays par une politique génocidaire de massacres et de nettoyage ethnique. En particulier, à la suite des **pogroms, dépossessions et menaces qui ont eu lieu à Soumgaït en février 1988, à Bakou en janvier 1990, à Maragha en avril 1992 et ailleurs, le territoire de l'Azerbaïdjan a été soumis à un nettoyage ethnique, environ 400 000 Arméniens ont été déplacés et des milliers, dont le nombre est encore inconnu, ont été tués**.

L'Azerbaïdjan a eu recours à plusieurs reprises à des agressions militaires combinées à des crimes de guerre contre le peuple de l'Artsakh : de 1991 à 1994, du 2 au 5 avril 2016, du 27 septembre au 9 novembre 2020, du 19 au 21 septembre 2023. Ce dernier a été précédé d'un blocus de près de dix mois et d'un siège complet, entraînant un manque de nourriture, de médicaments, de tous les produits de première nécessité et la famine. En Artsakh, de nombreux cas de famine, de décès prématurés et d'avortements ont été enregistrés en 2023.

À la suite des actes génocidaires de nettoyage ethnique du 19 au 21 septembre 2023, **l'Artsakh a été privé de sa population autochtone pour la première fois en 3 000 ans.** Plus de 100 000 Arméniens ont quitté leur patrie en l'espace de quelques jours et ont été contraints à se rendre

en République d'Arménie sous la menace de leur existence physique. Lors de l'agression récente, tout comme dans la période qui l'a précédée, **l'Azerbaïdjan a procédé à la capture illégale de citoyens d'Artsakh dans le corridor de Latchine qu'il contrôle et maintient fermé, ainsi que dans les zones environnantes, ce qui a abouti à l'arrestation de dirigeants militaires et politiques de la République d'Artsakh, y compris d'anciens présidents, du président en exercice du Parlement et d'anciens hauts fonctionnaires dans le corridor Latchine et à Stepanakert**.

Les Arméniens d'Artsakh, qui ont trouvé refuge en Arménie, ont été confrontés à une situation humanitaire, sociale et psychologique difficile. Le peuple arménien a accueilli chaleureusement ses compatriotes d'Artsakh et fait tout son possible pour qu'ils puissent intégrer la société et mener une vie aussi normale que possible.

L'Azerbaïdjan, après **ses actions qui, selon d'éminents experts internationaux et la "Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide" de 1948, sont qualifiées de génocide**, parle actuellement de résoudre le conflit du Haut-Karabagh. Les principaux acteurs des relations internationales n'ont pas trouvé de solution au conflit.

Dans la situation actuelle, le paradigme de négociation du conflit du Haut-Karabagh, qui a duré une trentaine d'années, a été complètement modifié. Dans le cadre des travaux du groupe de Minsk de l'OSCE, seul format internationalement reconnu, ont été mis en avant le principe du droit à l'autodétermination, le principe de l'intégrité territoriale et la logique du non-recours à la force et à la menace. **Aujourd'hui, il est essentiel d'assurer la réalisation du droit du peuple d'Artsakh à retourner dans sa patrie, dans les conditions de l'application de mécanismes et de garanties internationales efficaces, qui rendront possible la vie libre et digne du peuple d'Artsakh dans sa patrie.** Cet objectif doit être atteint en exerçant une forte pression internationale sur l'Azerbaïdjan, **en appliquant une politique de sanctions et en infligeant des peines légales appropriées aux criminels de guerre.**

APPEL DES ASSOCIATIONS ET DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE FRANCE ET D'EUROPE

À destination des Instances européennes et des Chefs d'État d'Europe

Mesdames et Messieurs les Présidents du Conseil européen, de la Commission européenne et du Haut représentant/vice-président de l'UE,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe,

Après neuf mois de blocus, de famine imposée, de siège complet et de toutes les méthodes d'intimidation, l'Azerbaïdjan a déclenché, le 19 septembre 2023, une agression militaire à grande échelle contre la population arménienne autochtone du Haut-Karabagh (Artsakh), dont 30 000 enfants. Cela a conduit à la déportation forcée de l'ensemble de la population arménienne du Haut-Karabagh. Ainsi, l'Azerbaïdjan a procédé au nettoyage ethnique d'une population autochtone de sa patrie millénaire.

Le 5 octobre 2023, le Parlement européen (PE) a adopté, à une écrasante majorité, une résolution condamnant sans équivoque le nettoyage ethnique de la population arménienne du Haut-Karabagh par l'Azerbaïdjan. La résolution du PE exprime également "son profond mécontentement face au fait que les alertes régulières du Parlement concernant la situation dans le Haut-Karabagh et les risques d'une issue catastrophique ont été ignorées par la Commission et le Conseil".

La résolution du PE demande la suspension du protocole d'accord sur un partenariat stratégique dans le domaine de l'énergie entre l'UE et l'Azerbaïdjan et demande à la Commission d'enquêter sur les soupçons selon lesquels l'Azerbaïdjan exporte en fait du gaz russe vers l'UE. En outre, la plénière du PE regrette que la Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, ait qualifié l'Azerbaïdjan de "fournisseur d'énergie digne de confiance". Pour la deuxième fois depuis mars 2023, le Parlement européen a demandé à l'UE et à ses États membres d'adopter des sanctions ciblées contre les membres des gouvernements azerbaïdjanais responsables des multiples violations du cessez-le-feu et du blocus du corridor de Latchine, ainsi que de mener des enquêtes sur les exactions commises par l'Azerbaïdjan, qui pourraient constituer des crimes de guerre.

Le 12 octobre 2023, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une résolution qui demande à l'Azerbaïdjan d'éviter toute expression d'intolérance ou de vengeance pour les événements passés, de protéger le patrimoine culturel arménien de la région, de libérer tous les représentants du Haut-Karabagh ainsi que tous les prisonniers de guerre arméniens actuellement détenus en Azerbaïdjan, et d'autoriser les institutions et organes du Conseil de l'Europe à accéder à la région. L'Assemblée a déclaré que si l'Azerbaïdjan ne remplissait pas ses obligations, elle n'aurait "pas d'autres alternatives que de demander l'ouverture d'une procédure conjointe complémentaire entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire en réponse à une violation grave par l'Azerbaïdjan de ses obligations statutaires, et de contester les pouvoirs de la délégation azerbaïdjanaise lors de sa première session en 2024".

En tant que citoyens de l'UE et des États membres du Conseil de l'Europe, nous vous appelons à :

1. condamner clairement et sans équivoque le nettoyage ethnique par l'Azerbaïdjan de la population arménienne autochtone du Haut-Karabagh ;

2. suivre l'appel du Parlement européen et imposer des sanctions individuelles ciblées contre les dirigeants politico-militaires de l'Azerbaïdjan qui ont été impliqués dans le blocus illégal du corridor de Latchine, les violations du cessez-le-feu, l'attaque du 19 septembre et le nettoyage ethnique de la population arménienne autochtone du Haut-Karabagh ;

3. user de toute votre influence pour contraindre l'Azerbaïdjan à restituer immédiatement et sans condition tous les captifs arméniens, les otages civils, les prisonniers de guerre depuis le 27 septembre 2020, ainsi que les dirigeants anciens et actuels du Haut-Karabagh enlevés et inculpés depuis le 19 septembre 2023 ;

4. contribuer à l'établissement de garanties de sécurité internationale tangibles afin que la population arménienne autochtone du Haut-Karabagh puisse exercer son droit inaliénable de retourner dans sa propre patrie et fournir au Haut-Karabagh un statut d'autonomie internationalement garanti qui sous-tend ce droit ;

5. fournir à l'Arménie une assistance adéquate pour l'aider à faire face à l'afflux de la population arménienne du Haut-Karabagh déplacée par la force ;

6. exercer efficacement une pression sur l'Azerbaïdjan pour qu'il exclue tout type d'agression contre la République d'Arménie et toute action susceptible de mettre en danger la souveraineté de l'Arménie.

En tant que citoyens européens, nous déplorons que les alertes du Parlement européen, des organisations internationales et des représentants de la société civile concernant les risques de nettoyage ethnique dans le Haut-Karabagh aient été ignorées par la Commission et le Conseil de l'UE, ainsi que par les États membres du Conseil de l'Europe.

Nous pensons que les droits de l'homme sont bien plus qu'un instrument à utiliser pour des raisons géopolitiques. L'application de deux poids deux mesures pour apaiser les dictateurs ne fait qu'affaiblir nos démocraties et détruire notre confiance dans l'État de droit. Par conséquent, nous demandons également à nos gouvernements respectifs d'utiliser toute leur influence pour mettre en œuvre les six demandes exprimées dans cet appel.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

PRÉSENTATION DU MOUVEMENT « EUROPEANS FOR ARTSAKH »

Plus de **500 organisations de 17 pays européens**, dont plus de **200 issues de France**, se sont unies en un mouvement unitaire « Europeans for Artsakh » **pour alerter les instances politiques européennes et des États d'Europe sur la situation de l'Artsakh**.

Le 1er octobre 2023, une manifestation de grande ampleur a réuni, à Bruxelles, des milliers de participants, notamment des jeunes venus en car de France, de Belgique, de Hollande et d'Allemagne.

Ce rassemblement pan-européen a été organisé par le mouvement pan-européen « Europeans for Artsakh », qui regroupe plus de 500 organisations européennes. À Bruxelles, mais aussi dans une vingtaine d'autres villes européennes, des manifestations ont eu lieu au même moment pour dire NON à la poursuite du génocide des Arméniens, pour condamner les crimes commis par l'Azerbaïdjan et pour dire NON à la politique complice de Charles Michel et d'Ursula von der Leyen.

C'est la raison pour laquelle nous, les organisations représentant les communautés arméniennes des pays européens, actuellement au nombre de 15, qui nous sont réunis dans le cadre de la plateforme « Europeans For Artsakh ». Nous souhaitons joindre nos forces, rassembler les ressources, élaborer une stratégie et nous donner les moyens de défendre nos intérêts. Nous souhaitons qu'à terme, les organisations représentatives de tous les pays européens puissent en faire partie.

L'appel lancé par « Europeans for Artsakh » pour les Arméniens du Haut-Karabakh a rassemblé jusqu'à ce jour les signatures de plus de 500 organisations arméniennes et non arméniennes d'Europe. Nous continuerons ce travail pour élargir la liste des soutiens et des sympathisants, ayant fixé comme objectif d'atteindre 1000 signatures dans les prochains mois en y incluant notamment des organisations non arméniennes.

Depuis la naissance de ce mouvement, chaque semaine, de nouvelles associations et organisations le rejoignent.

** 15 pays de l'Union européenne : France, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, et 2 pays hors de l'Union européenne : Suisse, Royaume-Uni.*